

SAINT YVES

AVOCAT DES PAUVRES ET PATRON DES AVOCATS.



ARTHUR DESJARDINS, de l'Institut, nous a donné dans la *Quinzaine* une très intéressante étude sur saint Yves. Ce saint étant peu connu au Canada, nous croyons être agréable à nos lecteurs en résumant pour eux les principaux traits de sa vie.

Yves Haclori naquit en 1253, au manoir de Kermartin, à une demi-lieue de Tréguier, ville jadis importante, aujourd'hui simple chef-lieu de canton dans les Côtes-du-Nord, en Bretagne, France. Il fit ses études à l'Université de Paris et son cours de droit à Orléans et devint un jurisconsulte distingué. Dans les dernières années de sa vie, il couchait tout chaussé, tout vêtu, sur un peu de paille, plaçant sous sa tête le *Décret de Gratien*, ce grand traité de droit canonique dont la vogue fut si extraordinaire à partir du XII^e siècle et qui fut encore édité trente-neuf fois au XV^e : c'était un lourd manuscrit in-folio sur parchemin, véritable oreiller d'ascète, mais aussi de parfait jurisconsulte.

De retour en Bretagne en 1280, il séjourna quatre ans à Rennes comme *official* de l'archidiacre Maurice (1).

(1) Au XIII^e siècle, la justice ecclésiastique, soutenue et développée par la faveur populaire, avait une compétence très étendue, statuant sur les causes civiles et criminelles, tantôt à l'exclusion de la justice ordinaire, tantôt en concurrence avec elle. Le juge de droit commun était l'évêque, qui avait d'abord rendu la justice en personne, mais qui, surchargé d'affaires, se faisait, à cette époque, suppléer. Son suppléant fut d'abord l'archidiacre ; mais, comme les archidiacres avaient quelquefois profité de cette suppléance pour la transformer à leur profit en un droit de juridiction propre, les évêques avaient pris, depuis le dernier tiers du XIII^e siècle, l'habitude de faire tenir leur cour par un délégué spécial, qui n'avait point de pouvoir propre dans leur église, et qu'on nomma l'*official*.